

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1926

6 août 2008

### SOMMAIRE

<b>A H Luxco 2 S.à.r.l.</b> .....	<b>92448</b>	<b>INM Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>92430</b>
<b>Altran Consulting &amp; Information Services</b> .....	<b>92445</b>	<b>Inteca S.A.</b> .....	<b>92429</b>
<b>A Pro-Peau</b> .....	<b>92447</b>	<b>Investor Services House S.A.</b> .....	<b>92402</b>
<b>B.M.G.R. Holding SA</b> .....	<b>92431</b>	<b>KLC Holdings IV S.A.</b> .....	<b>92428</b>
<b>Channel Springs S.à r.l.</b> .....	<b>92447</b>	<b>KLC Holdings IX S.A.</b> .....	<b>92446</b>
<b>CL (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>92402</b>	<b>KLC Holdings VII S.A.</b> .....	<b>92431</b>
<b>Commercial and Residential Building S.A.</b> .....	<b>92447</b>	<b>KLC Holdings XI S.A.</b> .....	<b>92446</b>
<b>Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés</b> .....	<b>92429</b>	<b>KLC Holdings X S.A.</b> .....	<b>92445</b>
<b>EEE 3 S.à r.l.</b> .....	<b>92444</b>	<b>Megargy Kft., Luxembourg Branch</b> .....	<b>92427</b>
<b>EEE 4 S.à r.l.</b> .....	<b>92443</b>	<b>Nordenholt S.à.r.l.</b> .....	<b>92431</b>
<b>Encore + Feeder SICAV-SIF</b> .....	<b>92403</b>	<b>Pearl Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>92436</b>
<b>Ensien S.A.</b> .....	<b>92428</b>	<b>Romford Investment Holding S.à r.l.</b> .....	<b>92443</b>
<b>EPI Oakwood GP 4 S.à.r.l.</b> .....	<b>92444</b>	<b>Romford Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ...	<b>92436</b>
<b>EPI Prime GP S.à.r.l.</b> .....	<b>92445</b>	<b>Roper Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>92443</b>
<b>Europa Kestrel S.à r.l.</b> .....	<b>92444</b>	<b>Starwood International Licensing Compa- ny S.à r.l.</b> .....	<b>92430</b>
<b>Fennel Wood S.A.</b> .....	<b>92446</b>	<b>Tanagra S.A.</b> .....	<b>92448</b>
<b>Finimco S.A.</b> .....	<b>92403</b>	<b>Towa Meccs Europe S.A.</b> .....	<b>92427</b>
<b>Gopark SA</b> .....	<b>92430</b>	<b>TV Guide Europe</b> .....	<b>92427</b>
		<b>United Springs S.à r.l.</b> .....	<b>92402</b>

**United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 109.820.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 28 septembre 2007*

Mademoiselle Audrey COPPEDE, né le 4 mai 1980, à Thionville (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II a été nommée gérant de la société, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Christophe CAHUZAC, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour United Springs S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093066/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Investor Services House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.578.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 26 juin 2008*

En date du 26 juin 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Messieurs Gilles Normand et Jean-Pierre Valentini jusqu'à l'Assemblée Générale 2009.
- Ratification de la nomination de Monsieur José-Benjamin Longrée, co-opté par le Conseil d'Administration de la Société en sa session du 9 octobre 2007 en remplacement de Monsieur Philippe Durand démissionnaire, à la fonction d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale 2009.
- Renouvellement du mandat du Réviseur Externe de la Société, Ernst & Young Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Monique Lodewijckx / Jean-Pierre Valentini

*Secrétariat Général CACEIS BL / Président du Conseil Administration*

Référence de publication: 2008093067/1024/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**CL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 93.800.

—  
Il résulte d'une notification faite à la société en date du 8.7.2008, qu'il est mis fin avec effet immédiat au contrat de domiciliation qui avait été signé le 5 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008

AAD Fiduciaire S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008093526/723/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Finimco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.518.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2008.

*Pour Finimco Sa*

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091794/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03970. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Encore + Feeder SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.236.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg,

There appeared the following:

(1) Aviva Fund Services, a company incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by M<sup>e</sup> Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 July 2008 and initialled "ne varietur" which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these;

(2) LaSalle Investment Management, a company incorporated under the laws of England, whose registered office is at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, United Kingdom, also represented by M<sup>e</sup> Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 July 2008 and initialled "ne varietur" which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these;

who have requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation which they hereby form among themselves and of which they have agreed the articles of incorporation (the "Articles") as follows:

**Denomination**

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital-specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisée") under the name of "Encore + Feeder SICAV-SIF" (the "Company").

**Duration**

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Object**

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to seek current income and long term capital appreciation through investment in units of Encore +, a fonds commun de placement governed by Part II of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "2007 Law").

**Registered office**

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **Share capital - Shares - Classes of shares**

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time be equal to the net asset value of the Company as defined in Article 23 hereof (the "Net Asset Value"). The minimum capital of the Company after a period of twelve months following the registration of the Company as specialized investment fund shall be one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) euro. The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and, as far as Registered Shares are concerned, fractions thereof, at any time in accordance with Article 24 hereof and the private placement memorandum of the Company (the "PPM"), based on the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 23 hereof, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the limits imposed by law. Shares may be divided into classes (a "Class"), which may differ, in respect of such special features, as the Board may decide. The Board may decide if and from what date Shares of any such Classes shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

For the purpose of determining the capital of the Company, the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The base currency of the Company is the euro. The Company shall prepare consolidated accounts in euro.

#### **Form of shares**

**Art. 6.** The Board may decide to issue Shares in registered form ("Registered Shares") and/or bearer Shares ("Bearer Shares").

In respect of Bearer Shares, if issued, certificates will be in such denominations as the Board shall decide. If a bearer Shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations (or vice versa), no cost will be charged to him. In the case of Registered Shares if the Board resolves that Shareholders may elect to obtain Share certificates and if a Shareholder (a "Shareholder") does not expressly elect to obtain Share certificates, he will receive in lieu thereof a confirmation of his shareholding. If a registered Shareholder wishes that more than one Share certificate be issued for his Shares, or if a Bearer Shareholder requests the conversion of his Bearer Shares into Registered Shares, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the administrative costs incurred in effecting such exchange.

No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of Shares. Share certificates shall be signed by either two directors or one director and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the Offer Price per Share as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of Registered Shares, at their mandated addresses in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders") or to such other address as given to the Board in writing and, in respect of Bearer Shares, upon presentation of the relevant distribution coupons to the agent or agents appointed by the Company for such purpose.

All issued Shares of the Company other than Bearer Shares shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of Registered Shares, his residence or elected domicile (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only) so far as notified to the Company and the number of Shares held by him. Every permitted transfer of a Share other than a Bearer Share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

The directors (or a registrar acting on the directors' behalf) shall be responsible under Luxembourg law for the maintenance of the Register of Shareholders.

Transfer of Bearer Shares shall be effected by delivery of the relevant Bearer Share certificates. Transfer of Registered Shares shall be effected by inscription of the transfer by the Company in the Register of Shareholders upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company along with other instruments and pre-conditions of transfer satisfactory to the Company.

Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of two (2) persons) only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such Shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time. Subject to the prior approval of the Company, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind consisting of units in Encore+, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor ("réviseur d'entreprises"). If payment made by any subscriber (who is subscribing for Registered Shares) results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any distribution. In the case of Bearer Shares, only certificates evidencing a whole number of Shares will be issued, and such Shares may not be purchased or redeemed in fractional amounts.

#### **Lost and damaged certificates**

**Art. 7.** If any holder of Bearer Shares can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated, or destroyed.

#### **Restrictions on shareholding**

**Art. 8.** The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company or no Shares of any Class are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority having jurisdiction over the Company or the sale of the Shares or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation, suffering any other pecuniary disadvantage of a tax, legal or financial nature, or being subject to any regulatory burden which the Company might not otherwise have incurred or suffered or to which the Company might not otherwise have been subject or (c) any person that violates the trading policy of the Company, which policy is meant to protect against both potential disruptions in portfolio management and increased expenses (each such person in sub-clauses (a) through (c) above, a "Prohibited Person"). In addition to the foregoing, the Board may determine to restrict the subscription, conversion or purchase of Shares when it is in the interest of the Company and/or its Shareholders to do so, including when the Company or any Class reaches a size that could impact the ability to invest in the underlying investment of the Company or the relevant Class. In particular, the Board may decline to consent to a purported or proposed transfer of (a) Share(s), or the issue, conversion or redemption of (a) Share(s) if:

(i) such transfer would result in the Shareholder holding less than the Minimum Holding Requirement (as defined in the PPM); or

(ii) such transfer would, or would reasonably be likely to:

(a) require registration of Shares under the U.S. Securities Act (as defined in the PPM) or result in a violation of the U.S. Securities Act;

(b) require the registration of the Company as an "investment company" under the U.S. Investment Company Act (as defined in the PPM) or result in a violation of the U.S. Investment Company Act;

(c) require the Asset Manager, the Fund Manager, the Management Company (each of them as defined in the PPM) or any other person to register as an "investment adviser" under the U.S. Advisers Act (as defined in the PPM) if such person is not already so registered;

(d) result in the assets of the Company being treated as "plan assets" for the purposes of ERISA (as defined in the PPM) and Section 4975 of the Code (as defined in the PPM); or

(e) result in the Company being treated as a "publicly traded partnership" within the meaning of Section 7704 of the Code and the regulations promulgated thereunder (each event described in sub-clauses (i) and (ii) above, a "Prohibited Event").

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body as further detailed in the PPM. For such purposes, the Company may:

(1) decline to issue any Share or consent to the transfer of any Shares where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company,

(2) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company,

(3) where it appears to the Company that any person, (a) who is precluded from holding Shares in the Company absolutely or to a maximum level, either alone or in conjunction with any other person (and whether as a result of the acquisition or divestment of Shares by that person or another person), (b) who is a Prohibited Person or (c) whose continued ownership of Shares might result in a Prohibited Event, is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such Shareholder all, or such number of Shares held by such Shareholder as the Board deems is necessary, in the following manner

(i) the Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, as defined below, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the Register of Shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, the Shares specified in the Redemption Notice shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount based on the Share Bid Price, determined in accordance with Article 21 hereof less any applicable Redemption Discount (as defined in the PPM);

(iii) payment of the Redemption Price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in euro and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith;

(4) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

### **Powers of the general meeting of shareholders**

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders of the Company regardless of the Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

### **General meetings**

**Art. 10.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of may of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day ("Business Day") (being a day on which the banks in Luxembourg are open for business) in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notices of meeting. Special meetings of the holders of Shares of any one Class or of several Classes may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Classes and/or to a variation of their rights.

### **Quorum and votes**

**Art. 11.** Unless otherwise provided herein, the quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of Shareholders of the Company.

As long as the share capital is divided into different Classes of Shares, the rights attached to the Shares of any Class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these Articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Class in question present



in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Class (or, if at any adjourned Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class in question or his proxy shall be a quorum).

Each whole Share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

#### Convening notice

**Art. 12.** Shareholders shall meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda, sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the Register of Shareholders.

If Bearer Shares are issued notice shall, in addition, be published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the Board may decide.

#### Directors

**Art. 13.** The Company shall be managed by the Board composed of four (4) persons who need not be Shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

The directors will be chosen by the Shareholders' meeting, as follows:

- (i) two (2) individuals nominated by Class "X" Shareholders, as defined in the PPM (the "Class "X" Directors"),
- (ii) two (2) individuals nominated by Class "Y" Shareholders, as defined in the PPM (the "Class "Y" Directors").

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next relevant meeting of Shareholders, provided that:

(iii) in case of vacancy of a Class "X" Director, the remaining directors will co-opt a new director nominated by Class "X" Shareholders, and

(iv) in case of vacancy of a Class "Y" Director, the remaining directors will co-opt a new director nominated by Class "Y" Shareholders.

#### Proceedings of directors

**Art. 14.** The Board shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board. In case a chairperson is not appointed or in his absence, the Shareholders or the Board may appoint any person as chairperson pro tempore by positive vote of the majority of the Shareholders or the members of the Board present at any such meeting. The chairperson shall have no casting vote.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall deliberate or act validly only if at least one Class "X" Director and one Class "Y" Director are present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call ) at a meeting of the Board.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, provided that at least one Class "X" Director and one Class "Y" Director vote in favour of the resolution to be adopted. In case of a conflict of interest as laid down in article 17 of these Articles, the Board can validly deliberate and vote notwithstanding the non-fulfilment of the quorum and majority conditions. In such a case, decisions will be taken by a majority of the cast votes.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

#### **Minutes of board meetings**

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

#### **Determination of investment policies**

**Art. 16.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board.

The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the PPM relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested directly or indirectly through one or more wholly owned subsidiary(ies) in accordance with the provisions of the 2007 Law and as described in the PPM.

#### **Directors' interest**

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company or serves as a director, officer or employee of any company or firm within the group with which the Company shall contract or otherwise engage in business, such director or officer shall make known to the Board such interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

#### **Indemnity**

**Art. 18.** The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Administration**

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signatures of any two directors (provided that one of those directors is a Class "X" Director and the other is a Class "Y" Director) or by the signature of any director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

#### **Auditor**

**Art. 20.** The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law.



## Redemption and conversion of shares, Termination and Amalgamation of share classes

### Art. 21.

1. As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

2. Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company provided that

(1) the PPM expressly authorizes the redemption of Shares;

(2) the Company may, if compliance with such request would result in a holding of Shares in the Company of an aggregate amount or number of Shares below the applicable minimum holding, as determined by the Board from time to time and disclosed in the PPM, redeem all the remaining Shares held by such Shareholder; and

(3) the Company shall only be bound to redeem on any dealing day as set out in the PPM from time to time (the "Dealing Day") to the extent cash amounts are available in the Company.

3. Applications to redeem Shares shall be made prior to any Dealing Day. Subject to the conditions set forth in the PPM, such Shares will in principle be redeemed on the Dealing Day following the redemption request. Any request for redemption must be filed or confirmed by such Shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares. Evidence of transfer or assignment accompanied by the certificate(s) (with redemption requests thereon), representing the shareholding, if issued in certificated form, must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption monies may be paid. Shares in the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

4. A "queuing" system may be operated whereby Shareholders wishing their Shares to be redeemed (in whole or part) shall deliver to the Company (or its nominated agent as the case may be) a notification stating the number of Shares that they wish to redeem. Such requests will, to the extent cash amounts are available, be processed for redeeming Shareholders (in whole or in part) in relation to the Dealing Day following the date on which the notification is received and, when cash is not available, in relation to subsequent Dealing Days in the order in which notifications are received and shall only be pro-rated between redeeming Shareholders in proportion to total amounts to be redeemed where such Shareholders submit notifications during the same relevant period prior to any Dealing Day. Redemption requests deferred will take priority on the next following Dealing Day.

5. The Company reserves the right to defer redemption payments due to any foreign exchange or offshore remittance restrictions imposed by foreign authorities or if settlement of redemptions of investments of the Company is deferred for any reason

6. Whenever the Company shall redeem Shares, the price at which such Shares shall be redeemed by the Company shall be based on the Share Bid Price of the relevant Class (as determined in accordance with the provisions described in the PPM) determined on the Dealing Day on which the redemption is completed as described in the PPM.

7. Conversion of Shares from a given Class into Shares of another Class of the Company will be accepted and operated in accordance with the provisions as determined from time to time by the Board and provided that it is disclosed in the PPM.

8. In the event that for any reason the value of the total net assets of a Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Class, to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board may decide to redeem all the shares of the relevant Class or Classes at the Net Asset Value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Dealing Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of Bearer Shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the Board. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the concerned Class(es) may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

9. Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any one or all Classes of Shares may, upon proposal from the Board, redeem all the shares of the relevant Class or Classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Dealing Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

10. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

11. All redeemed Shares shall be cancelled.

12. Under the same circumstances as provided in the eighth paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Class to those of another existing Class within the Company or to another undertaking for collective

investment ("UCI") or to another sub-fund or class of shares within such other UCI (the "new Sub-Fund or new Class of Shares") and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the eighth paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund or new Class of Shares), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

13. Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, an amalgamation of Classes within the Company may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Class or Classes concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented.

14. A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Class of the Company to another UCI referred to in the twelfth paragraph of this Article or to another class of shares or sub-fund within such other UCI shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based UCI, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

### Valuations and suspension of valuations

**Art. 22.** The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined as to the Shares of each Class by the Company from time to time, but in no instance less than once monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being a "Dealing Day"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Dealing Day.

The directors must without delay suspend calculation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share and hence the issue, redemption and conversion of Shares if it appears to the directors that due to "exceptional circumstances" it is in the interest of the Shareholders. "Exceptional circumstances" include:

(a) if a stock exchange or market which forms the basis for the valuation of a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for or during holidays, or when trading on such a stock exchange is restricted or suspended;

(b) during any period when, as a result of the political, economical, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the directors, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if a fair price cannot be determined for the assets of the Company;

(c) in the case of a breakdown in the means of communication normally used for valuing any asset of the Company which is material, or, if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the Net Asset Value may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, owing to limitations on foreign exchange transactions or other transfers of assets, business transactions become impracticable for the Company, or where it can be objectively demonstrated that purchases and sales of assets cannot be effected at the normal rates;

(e) circumstances which are beyond the control of the directors make it impracticable or unfair vis-a-vis the Shareholders to continue trading the assets of the Company;

(f) in the case of the Company's liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation of the Company or a Class of Shares;

(g) in the case of suspension of calculation of the net asset value of the units of Encore +; or

(h) when for any other reason the prices of any assets and/or where the applicable techniques used to create exposure to assets which do not belong to the Company, cannot promptly or accurately be ascertained.

The suspension shall cease as soon as practicable after the "exceptional circumstance" has ceased. Shareholders having requested redemption of their Shares shall be notified of any such suspension within seven (7) days of the relevant Dealing Day and will be promptly notified of the termination of such suspension. Shares redeemed after such suspension will be redeemed based on their Net Asset Value on the Dealing Day immediately following such suspension.

The suspension of any Class will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue and redemption of the Shares of any other Class. In addition to the general ability to suspend set out above, the Company may suspend redemption of Shares if it appears to the Company that there are insufficient liquid assets by way of cash, cash equivalent or other assets capable of early liquidation to enable the Company to meet the demand or likely demand for the redemption of Shares, as determined in accordance with the provisions of Article 21 hereof.

### Determination of net asset value

#### Art. 23.

(1) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value will be calculated on a monthly basis based on the net assets of the Company attributable to Shareholders as presented in the consolidated financial statements of the Company.

The Net Asset Value per Share of each Class shall be expressed in euro and shall be determined as of each Dealing Day. The Net Asset Value per Share shall be calculated by dividing (i) the net assets of the Company attributable to each Class of Shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any such Dealing Day, by (ii) the number of Shares in the relevant Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest 0.01 euro.

The accounts of the companies (if any) in which the Company has a majority interest will be consolidated with the accounts of the Company and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below. For the purpose of Net Asset Value calculation, assets and liabilities shall comprise all the assets and liabilities that are recognised in the consolidated balance sheet of the Company at the end of each month and include the following:

**Assets:**

- (i) units in Encore +;
- (ii) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (iii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- (iv) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with the relevant law with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-distributions, ex-rights, or by similar practices);
- (v) all stock distributions, cash distributions and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (vi) formation expenses of the Company, including the cost of issuing Shares of the Company, to the extent that they have not been amortized on a straight-line basis over a period not to exceed five (5) years from the date when they were incurred;
- (vii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

**Liabilities:**

- (i) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (iii) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses and advisory fees (which includes fees payable to the Custodian, the Paying Agent, the Administrator, the Company Accountant and other corporate agents);
- (iv) an appropriate provision for current taxes payable and deferred taxes based on applicable capital and income tax rates at the Dealing Day, as determined from time to time by the directors, as well as such amount (if any) as the directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company; and
- (v) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Dealing Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of assets, which together shall be referred to as the Gross Asset Value of the Company (the "GAV"), shall be determined as follows:

- (i) Transferable securities: (a) if a single price for buying and selling the security is quoted, at the last available price; or (b) if separate buying and selling prices are quoted, at the selling price. The directors shall approve a pricing service which shall supply the above prices. If, in the opinion of the directors, such prices are not reliable or no recent traded price is available or if no price exists, the value of such securities shall be determined in good faith by the directors and which value is fair and reasonable in the opinion of the directors.
- (ii) If transferable securities are traded on several stock exchanges, the valuation shall be made by reference to the exchanges on which it is traded.
- (iii) In the case of transferable securities for which trading on a stock exchange is not significant although a secondary market with regulated trading among securities dealers does exist (with the effect that the price is set on a market basis), the valuation may be based on this secondary market.
- (iv) Derivatives shall be valued at their respective trading value, as determined by the directors in good faith and in accordance with recognised valuation principles which are verifiable by the Independent Auditor.
- (v) Fixed-term deposits and similar assets shall be valued at their respective nominal value plus accrued interest.

(vi) The valuation price of a money market instrument shall be progressively adjusted to the redemption price over a period of time of maximum one year, based on the net acquisition price and keeping the resultant investment yield constant. In the event of a significant change in market conditions, the basis for the valuation of different investments shall be brought into line with the new market yields.

(vii) Interests in UCI which are listed on a stock exchange will be valued on the basis of the last available price published by the stock exchange.

(viii) Interests in UCI which are not listed on a stock exchange will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the directors using the most recently published net asset value of the UCI.

#### (2) Other Considerations in Determination of Net Asset Value

If a valuation in accordance with the above rules is rendered impossible or incorrect owing to special or changed circumstances, the Company shall be entitled to use other generally recognised valuation principles, which are verifiable by the independent auditors of the Company, in order to value the assets.

In exceptional circumstances, further valuations may be carried out on the same day; such valuations shall be valid for any applications for purchase and/or redemption subsequently received.

#### (3) Reduction of Net Asset Value

Upon the record date for the determination of any distribution declared on the Shares of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distribution, but subject always to the provision relating to the calculation of the Bid and Offer Price of the Shares of each Class, as set out in the Articles and the PPM.

#### (4) Valuation principles

Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(a) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(b) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company, provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board with prudence and good faith.

#### (5) Interpretation

For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Class in respect of which the Board has issued a Redemption Notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Dealing Day, and from such time and until paid the Redemption Price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Class expressed in currencies other than the euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(iii) effect shall be given on any Dealing Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Dealing Day, to the extent practicable.

### Offer price

**Art. 24.** Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value per Share of each Class of Shares by dividing the value of the total assets allocable to such Class of Shares less the liabilities allocable to such Class of Shares by the total number of Shares of such Class outstanding on the relevant Dealing Day, as maybe adjusted as set out in the PPM (the "Offer Price"). The Net Asset Value per Share of each Class of Shares may differ as a result of the different fees assessed on each Class of Shares or of other particular features as detailed in the PPM. The Company has the power to decline to accept any order for subscription or conversion on any one Dealing Day where the aggregate value of orders for all Classes of Shares exceeds a particular value as determined by the Board and disclosed in the Company's PPM and the Company considers that to give effect to such orders on the relevant Dealing Day would adversely affect the interests of existing Shareholders. Shareholders wishing to acquire new Shares shall deliver to the Company (or its designated agent as the case may be) a subscription agreement by which they commit to invest but not pay up their cash until a drawdown notice is sent by the Company in relation to a particular Dealing Day. If subscription amounts received in any one month exceed the amount which the Company can invest immediately, or soon thereafter, in appropriate assets, a queuing system shall be operated. All Shareholders that subscribed during the same month prior to a Dealing Day will be allocated Shares at the same time in proportion to the amount of the individual subscription in the relevant Company.

The Share Offer Price so determined shall be payable within ten (10) Business Days after issuance of a drawdown notice.

If a Shareholder fails to pay any portion of the Offer Price of any Share on the date required by pursuant to a drawdown notice, the Board may declare an event of default and impose such penalties as it determines fit, as set out in more detail in the PPM from time to time.

Shareholders wishing to contribute property in return for Shares will be able to subscribe for Shares on the Dealing Day in the month in which their subscription agreements have been received and terms of their contribution have been approved by the Board, and will not be subject to any "queuing system".

#### **Financial year**

**Art. 25.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in euro. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to registered Shareholders and/or published and made available not less than fifteen (15) days prior to each annual general meeting.

#### **Distribution of income**

**Art. 26.** The general meeting of Shareholders shall, upon the proposal of the Board (if any), subject to any interim distributions having been declared or paid, decide on distributions from time to time.

Distributions may, in respect of any Class, include an allocation from a distribution equalisation account which may be maintained in respect of any such Class and which, in such event, will, in respect of such Class, be credited upon issue of Shares to such distribution equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account maintained in respect of such Class. Interim distributions may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares of any Class out of the net assets of such Class.

The distributions declared will be paid in euro and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution monies into the currency of their payment. Stock distributions may be declared.

#### **Distribution upon liquidation**

**Art. 27.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Class shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class in proportion of their holding of Shares in such Class.

With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject to giving one month's prior notice to the Shareholders and by a decision by majority vote of two thirds of the Company's Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCI in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares of such UCI in proportion to their shareholding in the Company. Otherwise any liquidation will entitle a Shareholder to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to the Luxembourg laws, where during thirty (30) years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.

#### **Amendment of articles**

**Art. 28.** The Art.s may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### **General**

**Art. 29.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10th August 1915 and the 2007 Law.

#### *Transitory Provisions*

- a.- The first accounting year shall begin on the day of incorporation and shall end on the last day of December in 2008.
- b.- The first general ordinary meeting will be held in 2009.

#### *Subscription and Payment*

The initial corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) Shares. The Shares have been subscribed and issued as follows:

- 1) Aviva Fund Services, hereabove mentioned, has subscribed to fifteen thousand five hundred (15,500) Class "X" Shares without par value, issued at a price of one euro (EUR 1.-), each fully paid up in cash.
- 2) LaSalle Investment Management, hereabove mentioned, has subscribed to fifteen thousand five hundred (15,500) Class "Y" Shares without par value, issued at a price of one euro (EUR 1.-), each fully paid up in cash.

As a consequence the Company has at its disposal an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.



### *General meeting of shareholders*

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders. Having first verified that the meeting was regularly constituted, the extraordinary general meeting of Shareholders has passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

#### *First resolution*

The following persons are elected as members of the Board for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

- Mr William Gilson, born on 17 April 1968 in Bridgnorth (United Kingdom) and residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr Thorsten Steffen, born on 20 July 1973 in Wiesbaden (Germany) and residing professionally at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

as Class "X" Directors

- Mr Martin Pollard, born on 7 May 1956 in Edgware (United Kingdom) and residing professionally at 33 Cavendish Square, London W1A2NF (United Kingdom); and

- Ms Stéphanie Duval, born on 10 June 1971 in Arras (France) and residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

as Class "Y" Directors

#### *Second resolution*

Has been elected as auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

- Ernst & Young S.A., with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Third resolution*

The registered office shall be at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-). The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix juillet,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg

ont comparu:

(i) Aviva Fund Services, une société constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocate, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 juillet 2008 et paraphée «ne varietur» qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(ii) LaSalle Investment Management, une société constituée en vertu des lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, Grande Bretagne, représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocate, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juillet 2008 et paraphée «ne varietur» qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

Qui ont requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit l'acte de constitution d'une société de droit luxembourgeois qu'elles vont constituer par les présentes et ont approuvé les statuts (les «Statuts») comme suit:

### **Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé dénommée «Encore + Feeder SICAV-SIF» (la «Société»).



**Durée**

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Objet**

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est l'obtention d'un revenu permanent et d'une croissance du capital à long terme à travers des investissements effectués dans des parts d'Encore +, un fonds commun de placement régi par Partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007»).

**Siège social**

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

**Capital social - Actions - Catégories d'actions**

**Art. 5.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et sera à tout moment égal à l'actif net d'inventaire de la Société tel que défini à l'Article 23 ci-après (la «Valeur Nette d'Inventaire»).

Le capital minimal de la Société sera, après l'écoulement d'une période de douze mois à partir de l'agrément de la Société comme fonds d'investissement spécialisé d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et, en ce qui concerne les Actions Nominatives, des fractions de celles-ci conformément à l'Article 24 des présents Statuts et du private placement memorandum (mémoire de placement privé) de la Société (le «PPM») à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée conformément à l'Article 23 des présents Statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions ainsi que de livrer ces Actions et de recevoir des paiements pour ces Actions, toutefois en restant toujours dans les limites imposées par la loi. Les Actions peuvent être divisées en catégories (une «Catégorie»), qui peuvent être différentes en ce qui concerne de certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut ainsi décider, si et à partir de quelle date des Actions d'une quelconque de ces Catégories seront offertes à la vente, ces Actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'Administration. Pour déterminer le capital de la Société le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les Catégories.

La devise de référence de la Société est l'Euro. La Société préparera des comptes consolidés libellés en Euros.

**Types d'actions**

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des Actions sous forme nominative (les «Actions Nominatives») et/ou des Actions au porteur (les «Actions au Porteur»).

Si des Actions au Porteur sont émises, des certificats seront émis dans les formes à déterminer par le Conseil d'Administration. Si un Actionnaire au porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme (et vice versa), aucun coût ne pourra lui être mis en compte. Pour les Actions Nominatives, si le Conseil d'Administration décide qu'un Actionnaire peut demander l'obtention d'un certificat et si un Actionnaire (l'«Actionnaire») n'en a pas expressément formulé la demande qu'un tel certificat lui soit délivré, il recevra une confirmation de son actionnariat en remplacement de celui-ci. Si un Actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses Actions, ou si un Actionnaire au porteur demande la conversion de ses Actions au Porteur en Actions Nominatives, le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion imputer une commission sur un tel Actionnaire pour couvrir le coût administratifs engendrés par un tel échange.

Aucune dépense ne peut être imputée lors de l'émission d'un certificat pour le montant de l'actionnariat suite au transfert, rachat ou conversion d'Actions.

Les certificats seront signés par deux administrateurs ou un administrateur et un fondé de pouvoir dûment mandaté par le Conseil d'Administration à cet effet. Les signatures des administrateurs pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit envoyée par facsimile. La signature du fondé de pouvoir devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront, le cas échéant, déterminées par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du Prix d'Offre par Action tel que décrit et défini à l'Article 24 des présentes. Le souscripteur obtiendra, sans retard indu, la remise d'un certificat définitif ou, sujet à ce qui précède, une confirmation de son titre.

Le paiement des distributions, s'il y en a, se fera aux Actionnaires, en ce qui concerne les Actions Nominatives, à l'adresse inscrite au registre des Actionnaires (le «Registre des Actionnaires»), ou à toute autre adresse donnée au Conseil d'Administration par écrit, et en ce qui concerne les Actions au Porteur, sur présentation des coupons de distribution à l'agent ou aux agents nommé(s) par la Société à cet effet.

Toutes les Actions émises par la Société autres que les Actions au Porteur seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et un tel Registre des Actionnaires indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions Nominatives, sa résidence, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre des Actions détenues par lui. Tout transfert autorisé d'une Action autre qu'une Action au Porteur sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les administrateurs (ou un teneur du registre agissant pour le compte des administrateurs) sera responsable en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg du maintien du Registre des Actionnaires. Le transfert d'Actions au Porteur se fera par la délivrance des certificats d'Actions au Porteur concernés. Le transfert d'Actions Nominatives se fera au moyen de l'inscription du transfert par la Société dans le Registre des Actionnaires sur délivrance à la Société du certificat ou des certificats, s'il y en a, représentant de tels Actions, avec tous autres instruments et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugés nécessaires par la Société.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de deux(2) personnes), seule une adresse sera insérée et toutes communications seront envoyées à cette adresse uniquement. Au cas où un tel Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par tel Actionnaire à la Société. L'Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Sujet à l'approbation préalable de la Société, les Actions peuvent aussi être émises sur acceptation d'une souscription par un apport en nature composé de parts d'Encore +, en accord avec les conditions prévues par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises indépendant. Si le paiement effectué par un souscripteur (souscrivant pour des Actions Nominatives) a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante de toute distribution. Dans le cas d'Actions au Porteur, seul les certificats prouvant un nombre entier d'Actions seront émis, et de tels Actions ne pourront être achetées ou rachetées en montant fractionnels.

### **Certificats perdus et endommagés**

**Art. 7.** Lorsqu'un Actionnaire au porteur peut justifier à la Société que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original sera reconnu comme étant nul.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire toute dépense exceptionnelle encourue par l'émission du duplicata ou du nouveau certificat en remplacement de celui qui a été égaré, endommagé ou détruit.

### **Restrictions en matière d'actionariat**

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra édicter des restrictions qu'il jugera utiles, en vue de s'assurer qu'aucune Action de la Société ou qu'aucune Action de quelque Catégorie que se soit, ne sera acquise ou détenue par ou pour compte (a) de toute personne en infraction des lois ou les exigences de quelque pays ou autorité gouvernementale ou autorité de surveillance que se soit et de la compétence de laquelle relève la Société ou la vente des Actions ou, (b) toute personne dans des circonstances dans lesquelles la Société pourrait, de l'avis du Conseil d'Administration, encourir une dette fiscale ou subir tous autres désavantages pécuniaires de nature fiscale, légale ou financière ou être assujettie à une charge réglementaire quelconque, que la Société n'aurait autrement pas encouru ou souffert (c) toute personne qui enfreint une politique transactionnelle de la Société de quelque Compartiment que se soit, visant à protéger aussi bien des perturbations éventuelles dans la gestion de portefeuille que des accroissements de dépenses. (chaque personne énumérée dans les sous-catégories (a) à (c) ci-dessus étant une «Personne Interdite») En plus de ce qui précède, le Conseil d'Administration peut décider de restreindre la souscription, la conversion ou l'achat d'Actions, dans l'intérêt de la Société

et/ou de ses Actionnaires y compris dans l'hypothèse où la Société ou une Catégorie atteint une taille pouvant avoir un impact sur la capacité d'investir dans l'investissement sous-jacent de la Société ou dans la Catégorie concernée.

En particulier, le Conseil d'Administration pourra refuser son consentement à un transfert d'(une) Action(s) proposé ou prévu ou à l'émission, la conversion ou au rachat d'(une) Action(s) si:

(i) un tel transfert aurait comme résultat que l'Actionnaire détient moins que le minimum d'actions requis (Minimum Holding Requirement) (tel que défini dans le PPM); ou

(ii) un tel transfert:

(a) nécessite ou nécessiterait d'enregistrer les Actions sous l'U.S. Securities Act (tel que défini dans le PPM) ou résulterait dans une violation du U.S. Securities Act;

(b) nécessite ou nécessiterait d'enregistrer la Société en tant que société d'investissement («investment company») sous l'U.S. Investment Company Act (tel que défini dans le PPM) ou résulte ou résulterait dans une violation du U.S. Investment Company Act;

(c) nécessite ou nécessiterait l'enregistrement du gérant de propriétés (Asset Manager), du Gestionnaire (Fund Manager) ou de la société de gestion (Management Company) (tels que définis dans le PPM) ou de toute autre personne en tant que «investment adviser» (conseiller en investissement) sous le U.S. Advisers Act (tel que défini dans le PPM) si cette personne n'est pas déjà enregistrée en tant que tel.

(d) résulte ou résulterait en le traitement des avoirs de la Société en tant que «plan assets» pour les besoins de ERISA (tel que défini dans le PPM) et de la section 7704 du Code (tel que défini dans le PPM); ou

(e) résulte ou résulterait en le traitement de la Société en tant que «publicly traded partnership» au sens de la section 7704 du Code et des réglementations promulguées en là-dessous (chaque événement étant décrit dans les clauses (i) et (ii) ci-dessus étant un «Événement Interdit»)

Plus particulièrement, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale, tel que détaillé plus longuement dans le PPM. A cet effet, la Société pourra:

(1) refuser l'émission d'Actions ou le transfert d'Actions lorsqu'il lui apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société;

(2) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment (affidavit), qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient ou non à une personne qui n'est pas autorisé à détenir des Actions dans la Société;

(3) s'il apparaît à la Société qu'une personne (a) qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société dans l'absolu ou à un niveau maximum, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes (que ce soit le résultat d'une acquisition ou d'une aliénation d'Actions de cette personne ou d'une autre personne), (b) qui est une Personne Interdite ou (c) dont la possession de ses Actions pourrait résulter en un Événement Interdit, est le bénéficiaire économique ou propriétaire d'Actions, procéder au rachat forcé de toutes les Actions ou nombre d'Actions détenues par un tel Actionnaire tel que le Conseil d'Administration estime nécessaire, de la manière suivante

(i) la Société enverra un avis (ci-après un «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est écrit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions (tel que défini ci-après) et l'endroit où le Prix de Rachat (tel que défini ci-après) relatif aux Actions sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, les Actions y spécifiées seront annulées.

L'Actionnaire en question sera, par conséquent, obligé de rendre à la Société le ou les certificats d'Actions (si émis, le cas échéant) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat;

(ii) le prix auquel les Actions spécifiées dans tout Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après le «Prix de Rachat») pour un montant basé sur le prix de transaction des Actions (Share Bid Price) déterminé conformément à l'Article 21 des présentes, sous déduction de toutes remises de rachat (Redemption Discount) telles que définies dans le PPM;

(iii) le paiement du Prix de Rachat sera fait en Euros à l'Actionnaire qui apparaît comme étant le propriétaire et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne mais seulement si un certificat d'Actions a été émis, sur remise du ou des certificat (s) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le prix ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;

(iv) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une personne autre que ne l'avait admis la Société à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi;

(4) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société, lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société.

### **Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

**Art. 9.** Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires de la Société, quelque soient les Actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

### **Assemblées Générales**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable («Jour Ouvrable») (étant un jour durant lequel les banques au Grand-Duché de Luxembourg sont ouvertes pour affaires) au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant au Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés par le Conseil d'Administration dans les avis y relatifs.

Des assemblées spéciales des Actionnaires de n'importe quelle Catégorie, ou de plusieurs Catégories pourront être convoquées par le Conseil d'Administration en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Catégories et/ou à une modification de leurs droits.

### **Quorum et votes**

**Art. 11.** Sauf dispositions contraires stipulées dans les présentes, quorum and délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des Actionnaires de la Société. Tant que le capital social est divisé en Actions de Catégories différentes, les droits attachés aux Actions d'une de ces Catégories pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite Catégorie), être modifiés, que la Société soit liquidée ou non, au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions de ladite Catégorie, à une majorité des deux tiers des votes prononcés lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions de ces Statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Catégorie en question, présents en personne ou par procuration, et détenant non moins de la moitié des Actions émises de ladite Catégorie (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la Catégorie en question constituera un quorum).

Chaque Action entière donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par ces Statuts. Tout Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

### **Avis de convocation**

**Art. 12.** Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire nominatif à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

Si des Actions au Porteur sont émises, un avis supplémentaire devra être publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tel autre journal que le Conseil d'Administration peut décider.

### **Administrateurs**

**Art. 13.** La Société sera administrée par le Conseil d'Administration composé de quatre(4) membres qui n'auront pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront les compétences requises; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires. Les administrateurs seront choisis par l'assemblée générale de Actionnaires comme suit:

(i) deux (2) personnes physiques proposées par les Actionnaires de la Catégorie «X», tel que défini dans le PPM (les «Administrateurs de la Catégorie X»),

(ii) deux (2) personnes physiques proposées par les Actionnaires de la Catégorie «Y», tel que défini dans le PPM (les «Administrateurs de la Catégorie Y»).

Au cas où un poste d'administrateur devient vacant par suite de décès, de retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour occuper le poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires concernés à condition que:

(i) en cas de vacance d'un poste d'Administrateur de la Catégorie «X», les administrateurs restant cooptent un nouvel administrateur proposé par les Actionnaires de la Catégorie «X», et

(ii) en cas de vacance d'un poste d'Administrateur de la Catégorie «Y», les administrateurs restant cooptent un nouvel administrateur proposé par les Actionnaires de la Catégorie «Y».

### Délibération des administrateurs

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de dresser et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Au cas où aucun président n'est pas désigné ou en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourra désigner toute personne comme président pro tempore par un vote affirmatif de la majorité des Actionnaires ou administrateurs présents à une telle réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié, un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent aussi voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Administrateur de la Catégorie «X» et un Administrateur de la Catégorie «Y» sont présents (ce qui peut être par voie de conférence téléphonique ou vidéo conférence à une réunion du Conseil d'Administration).

Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sous condition qu'au moins un Administrateur de la Catégorie «X» et un Administrateur de la Catégorie «Y» votent en faveur de la résolution à adopter.

Dans les cas de conflit d'intérêt tels que décrits dans l'article 17 de ces Statuts, le Conseil d'Administration pourra délibérer et voter valablement bien que le quorum ainsi que les conditions de majorité ne soient pas atteints. Dans de tels cas, les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs.

Le Conseil d'Administration pourra nommer, de temps à autre, les fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateur ou Actionnaire de la Société. A moins que ces Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs relatifs à la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société et de son objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration agissant sous la surveillance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer une partie de son pouvoir de décision et pouvoir d'appréciation, à des comités qui comprendront la personne ou les personnes (membre(s) ou non du Conseil d'Administration) qu'il juge compétent, à la condition que la majorité des membres d'un tel comité soit des administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités soit valablement constituée, pour exercer son pouvoir de décision et son pouvoir d'appréciation, sans que la majorité des personnes présentes ne soit composée d'administrateurs de la Société.

### Procès-verbal des réunions du conseil d'administration

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par la personne qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.



### Détermination des politiques d'investissement

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La gestion et la conduite des affaires de la Société n'affecteront pas les investissements ou activités qui doivent respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 ou par des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui sont adoptées de temps à autre par des résolutions du Conseil d'Administration et qui seront décrites dans le PPM relatif à l'offre d'Actions.

Dans le cadre de la détermination et de la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Société, le Conseil d'Administration peut faire investir les actifs de celle-ci directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales entièrement détenues, en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007 tel que décrit dans le PPM.

### Intérêt des administrateurs

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction de la Société ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires par ailleurs, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Les paragraphes de cet Article qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

### Indemnité

**Art. 18.** La Société va indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et agents administratifs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou dol; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

### Administration

**Art. 19.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux quelconques administrateurs (sous condition qu'un de ces administrateurs est un Administrateur de la Catégorie «X» et que l'autre de ces administrateurs est un Administrateur de la Catégorie «Y») ou par la signature de tout administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

### Reviseur d'entreprises

**Art. 20.** L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

### Rachat et conversion des actions, Fermeture et fusion de compartiments et catégories d'actions

#### Art. 21.

1. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

2. Tout Actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, pour autant que

(1) le PPM autorise expressément la rachat des Actions;

(2) la Société puisse, si l'exécution d'un ordre de rachat résulte en une détention d'Actions dans la Société d'un montant total ou d'un nombre d'Actions en dessous de la détention minimale applicable, telle que déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le PPM, procéder au rachat de toutes les Actions restantes détenues par un Actionnaire; et

(3) la Société ne soit tenue de racheter lors d'un jour de transaction tel que décrit dans le PPM de temps à autre (le «jour de Transaction») que dans la mesure où les liquidités soient disponibles dans la Société.

3. Les demandes de rachat doivent être présentées avant chaque Jour de Transaction. Sujet aux conditions décrites dans le PPM, de telles Actions seront en principe rachetées le Jour de Transaction suivant la demande de rachat. Toutes



demandes de rachat doivent être présentées et confirmées par écrit par l'Actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent de rachat des Actions. Les preuves du transfert ou de la cession ainsi que le ou les certificats (avec les demandes de rachat y mentionnées), représentant le titre, si elle ont été émises sous forme de certificats, doivent être reçues par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé. Les Actions rachetées par la Société seront annulées.

4. Un système de «file d'attente» peut être mis en place par lequel les Actionnaires souhaitant que (tout ou partie de) leurs Actions soient rachetées, fourniront à la Société (ou à son agent, le cas échéant) un avis faisant mention du nombre d'Actions qu'ils souhaitent voir rachetées. De telles demandes seront, dans la mesure où les liquidités nécessaires sont disponibles, traitées pour les Actionnaires ayant demandé le rachat de tout ou partie de leurs Actions le Jour de Transaction suivant la date à laquelle les avis ont été reçus et, quand les liquidités nécessaires ne sont pas disponibles, les Jours de Transaction subséquents dans l'ordre dans lequel les avis ont été reçus et devront être proratisées entre les Actionnaires qui ont présenté les avis de rachat durant la même période concernée avant tout Jour de Transaction en proportion du montant total devant être racheté. Les demandes de rachats différées seront traitées prioritairement le Jour de Transaction suivant.

5. La Société se réserve le droit de différer les paiements du prix du rachat en raison des restrictions relatives aux taux de change ou aux transferts de titres «offshore» imposées par des autorités étrangères ou lorsque le règlement de rachats d'investissements de la Société est différé pour une raison quelconque.

6. Quelque soit le moment où la Société rachète des Actions, le prix auquel ces Actions seront rachetées par la Société sera basé sur le prix de transaction par actions (Share Bid Price) de la Catégorie d'Actions concernée (tel que déterminé selon les dispositions décrites dans le PPM), déterminé au Jour de Transaction auquel le rachat est effectué tel que décrit dans le PPM.

7. La conversion d'Actions d'une Catégorie donnée en Actions d'une autre Catégorie de la Société sera acceptée et traitée conformément aux dispositions déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration et sous condition que cela figure dans le PPM.

8. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur totale des avoirs nets d'une Catégorie d'Actions n'aurait pas atteint ou aurait diminué jusqu'à un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme seuil minimum en-dessous duquel la Catégorie d'Actions, n'est plus en état de fonctionner de manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou financière ou dans le cadre d'une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions de la (des) Catégorie (s) d'Actions concernée(s), à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) applicable le Jour de Transaction lors duquel la décision prendra effet. La Société enverra un avis aux Actionnaires de la (des) Catégorie (s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant: les Actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'Actions au Porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le Conseil d'Administration. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Actionnaires de la Catégorie d'Actions concernée pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) avant la date d'effet du rachat forcé.

9. Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de chacune ou de l'ensemble des Catégories d'Actions pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions de la ou les Catégories concernées et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour de Transaction auquel une telle décision sera effective. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

10. Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

11. Toutes les Actions ainsi rachetées seront annulées.

12. Dans les mêmes circonstances que celles décrites au huitième paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider d'allouer les avoirs d'une Catégorie d'Actions à ceux d'une autre Catégorie d'Actions existante au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif («OPC») ou à ceux d'un compartiment ou une catégorie d'actions d'un tel autre OPC (le «nouveau Compartiment ou nouvelle Catégorie d'Actions») et de requalifier les Actions de la ou les Catégories concernées comme Actions d'une autre Catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au huitième paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment ou nouvelle Catégorie d'Actions), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

13. Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des Catégorie(s) d'Actions concernée(s) pourra décider de fusionner plusieurs Catégories d'Actions au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

14. L'apport des avoirs et engagements attribuables à une Catégorie d'Actions de la Société à un autre OPC visé au paragraphe douze du présent Article ou à une catégorie d'actions ou compartiment au sein d'un tel autre OPC devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou les Catégories d'Actions prise à la majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

### Evaluations et suspension des évaluations

**Art. 22.** La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera déterminée de temps à autre par la Société pour les Actions de chaque Catégorie non moins d'une fois par mois tel que le Conseil d'Administration le déterminera par résolution (un tel jour ou heure pour cette détermination étant désigné comme «Jour de Transaction»), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne soit un Jour de Transaction.

Les administrateurs doivent sans délai suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et la Valeur Nette d'Inventaire par Action et par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion des Actions s'il apparaît aux administrateurs qu'en raison de «circonstances exceptionnelles» il est dans l'intérêt des Actionnaires. Les «circonstances exceptionnelles» incluent:

(a) si un marché ou une bourse de valeurs, lequel constitue la base pour l'estimation d'une partie substantielle des actifs de la Société sont fermés, différemment que pour ou lors des vacances, ou lorsque les transactions sur une telle bourse sont limitées ou suspendues;

(b) lors de toute période résultant d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires ou toute circonstance hors contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs des administrateurs, ou de l'existence de tout état des affaires dans le marché de l'immobilier, l'enlèvement des actifs de la Société, ne peuvent être raisonnablement exercés sans affecter matériellement et de manière désavantageuse et sans préjudicier les intérêts des Actionnaires ou bien lorsqu'un prix décent ne peut être déterminé par les actifs de la Société;

(c) en cas d'arrêt complet des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer tout actif matériel de la Société, ou si pour une raison quelconque, l'évaluation de tout actif matériel de la Société en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que requis;

(d) si, en raison des limitations sur des transactions d'échange étrangères ou d'autres transferts d'actifs, les transactions commerciales deviennent impraticables pour la Société ou lorsqu'il peut être démontré objectivement que les acquisitions et les ventes d'actifs ne peuvent être établis à des taux normaux;

(e) des circonstances au-delà du contrôle des administrateurs rendant impossible ou injuste de continuer les transactions des avoirs de la Société vis-à-vis des Actionnaires;

(f) en cas de liquidation de la Société ou au cas où un préavis de dissolution a été émis en relation avec la liquidation de la Société ou une Catégorie d'Actions;

(g) en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des parts d'Encore +; ou

(h) lorsque pour toute autre raison, les prix de tous les actifs et/ou lorsque les techniques applicables utilisées afin de créer l'exposition à des actifs qui n'appartiennent pas à la Société, ne peuvent être déterminés rapidement ou précisément.

La suspension doit cesser aussi rapidement que possible après la fin des «circonstances exceptionnelles». Les Actionnaires qui ont demandé le rachat de leurs Actions, recevront notification d'une telle suspension, dans les sept (7) jours suivant leur le Jour de Transaction concerné et seront rapidement notifiés de la fin de pareille suspension. Les Actions rachetées après cette suspension seront rachetées sur base de leur Valeur Nette d'Inventaire lors du Jour de Transaction suivant immédiatement cette suspension.

La suspension de toute Catégorie n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de toute autre Catégorie.

En plus de la capacité générale de suspendre comme décrit ci-dessus, la Société peut suspendre le rachat d'Actions s'il apparaît à la Société qu'il y a insuffisamment d'avoirs en espèces au moyen d'espèces, titres assimilables aux espèces, ou d'autres actifs qui sont susceptibles d'être liquidés rapidement, afin de permettre à la Société de satisfaire la demande ou potentiellement demander le rachat d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 21 des présentes.

### Détermination de la valeur nette d'inventaire

#### **Art. 23.**

##### ( 1 ) Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

La Valeur Nette d'Inventaire sera calculée mensuellement sur base des actifs nets de la Société attribuable aux Actionnaires telle que présentés dans les comptes consolidés de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie sera exprimée en Euros et sera déterminée à chaque Jour de Transaction. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée en divisant (i) les actifs nets de la Société correspondant à chaque Catégorie d'Actions, étant la valeur de la portion des actifs moins la portion des engagements attribuables à cette Catégorie), à tel Jour de Transaction, (ii) par le nombre d'Actions de la Catégorie concernée alors en circulation conformément aux règles d'évaluation ci-après.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera arrondie par excès ou par défaut au centième de Euro le plus proche.

Les comptes (s'il y en a) des sociétés détenant les propriétés que la Société détient majoritairement seront consolidés dans les comptes de la Société et les actifs et les engagements sous-jacents seront évalués conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous. Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, les actifs et les engagements comprendront tous les actifs et engagements qui sont signalés dans les comptes consolidés de la Société à la fin de chaque mois et incluant ce qui suit:

#### *Actifs*

Les actifs de la Société incluent:

- (i) des parts dans Encore +;
- (ii) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts produits;
- (iii) tous les effets et billets d'avertissement payables et comptes recevables (y compris des titres ou tous autres actifs vendus, mais non encore livrés);
- (iv) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (pourvu que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires à la loi pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations exdistribution, ex-droit, ou par des pratiques similaires);
- (v) toutes distributions d'avoirs, d'espèces et règlements en espèces recevables par la Société pour autant que l'information à ce sujet soit raisonnablement disponible pour la Société;
- (vi) les dépenses de formation de la Société, incluant les coûts d'émission des Actions de la Société, dans la mesure où elles n'ont pas été amorties de manière continue sur une période n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la date où elles ont été souscrites; et
- (vii) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

#### *Engagements*

- (i) tous les emprunts et autres endettements pour argent emprunté (y compris des dettes convertibles), des factures et des comptes payables;
- (ii) tous les intérêts courus sur de tels emprunts et autres endettements pour argent emprunté (y compris tous les frais courus pour l'engagement pour de tels prêts et d'autres endettements);
- (iii) tous frais et dépenses courus (y compris les dépenses administratives et frais de conseil (lesquels incluent les frais payables au Dépositaire, à l'Agent Payeur, à l'Agent Administratif, au Comptable et à d'autres agents de la Société);
- (iv) une provision appropriée pour les taxes en vigueur payables et taxes différées, basées sur le capital applicable et le taux de l'impôt sur le revenu au Jour de Transaction, tel que déterminé de temps à autre par les administrateurs, de même qu'une telle somme (le cas échéant) que les administrateurs peuvent considérer comme étant une allocation appropriée en ce qui concerne tous les engagements éventuels de la Société; et
- (v) tous les engagements connus, présents ou futurs, y compris toutes obligations contractuelles de paiements en espèces ou en propriété venues à échéance, y compris le montant de toute distribution impayée déclarée par la Société, lorsque le Jour de Transaction tombe un jour d'enregistrement pour la détermination de la personne y ayant droit ou le suit directement. La Société peut provisionner des dépenses administratives ainsi que d'autres dépenses d'une nature habituelle ou récurrente basée sur une somme estimée, estimable annuellement ou pendant d'autres périodes. La valeur des actifs, qui ensemble devraient être référés à Valeur Brute d'Inventaire de la Société (la «VBI»), sera déterminée comme suit:
  - (i) Valeurs mobilières: (a) si un seul prix pour l'achat ou la vente de la valeur mobilière est coté, au dernier prix disponible; ou (b) si des prix d'achat et de vente séparés sont cotés au prix de vente. Les administrateurs doivent approuver un service de prix qui devra fournir les prix susmentionnés.

Si, selon l'avis des administrateurs, de tels prix ne sont pas fiables ou qu'aucun prix de marché récent n'est disponible ou si aucun prix n'existe, la valeur de telles valeurs mobilières doit être déterminée de bonne foi par les administrateurs et cette valeur est juste et raisonnable selon l'avis des administrateurs.

(ii) Si des valeurs mobilières sont échangées sur plusieurs bourses, l'évaluation doit être effectuée par référence au marché sur lequel elles sont échangées.

(iii) En cas de valeurs mobilières pour lesquelles l'échange en bourse n'est pas significatif pour des valeurs mobilières, alors même qu'un marché secondaire avec des échanges réglementés entre négociants en valeurs mobilières existe (avec pour effet que le prix soit fixé sur base du marché), l'évaluation pourra s'effectuer sur ce marché secondaire.

(iv) Les dérivés devront être évalués selon leur valeur de marché respective, tel que déterminé par les administrateurs de bonne foi et conformément aux principes d'évaluation reconnus, qui sont vérifiables, par le réviseur d'entreprises.

(v) Les dépôts à terme fixe ainsi que des actifs similaires doivent être évalués selon leur valeur nominale respective en plus des intérêts courus.

(vi) Le prix d'évaluation d'un instrument du marché monétaire sera progressivement ajusté au prix de rachat sur une période de maximum un an, basé sur le prix d'acquisition net et conservant le rendement résultant. Dans le cas d'un changement significatif des conditions du marché, la base pour l'évaluation de différents investissements sera ramené en concordance avec les rendements du nouveau marché.

(vii) Les intérêts dans des organismes de placement collectif cotés en bourse seront évalués sur base du dernier prix publié par cette bourse.

(viii) Les intérêts dans des OPC non cotés en bourse seront évalués sur la valeur nette de réalisation probable (excluant toute taxe différée) estimée avec prudence et bonne foi par les administrateurs utilisant la plus récente valeur nette d'inventaire de l'OPC.

#### (2) Autres considérations dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

Si une évaluation, conformément aux règles susmentionnées, est devenue impossible ou erronée en raison de circonstances particulières ou changées, la Société devra avoir le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, lesquels sont vérifiables par des réviseurs d'entreprises de la Société, de manière à évaluer les avoirs. Lors de circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires peuvent être mises en œuvre le même jour; de telles évaluations doivent être valables pour toute demande d'achat et/ou de rachat reçue postérieurement.

#### (3) Réduction de la Valeur Nette d'Inventaire

Au jour d'enregistrement pour la détermination de toute distribution déclarée pour des Actions de toute Catégorie ou Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie ou Compartiment sera diminuée du montant de cette distribution sous réserve de la disposition relative au calcul du Prix de Transaction et d'Offre des Actions de chaque Catégorie tel que décrit dans les présents Statuts et dans le PPM.

#### (4) Principes d'évaluation

Lorsque lors d'un Jour d'Évaluation la Société a contracté à :

(a) l'achat d'un actif, la valeur à payer en considération de l'achat d'un tel actif apparaîtra comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif étant acquis apparaîtra comme un actif de la Société;

(b) la vente d'un actif, la valeur reçue en considération de la vente d'un tel actif apparaîtra comme un actif de la Société et l'actif étant vendu par la Société ne sera pas comptabilisé dans les actifs de la Société;

sous réserve, toutefois, que la valeur exacte ou la nature de cette considération ou actif ne soit pas connus au Jour d'Évaluation, alors sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi.

#### (5) Interprétation

Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(i) les Actions de la Catégorie concernée, pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis un Avis de Rachat ou pour lesquelles une demande de rachat a été reçue seront considérées comme existant et prises en considération le Jour de Transaction et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, le Prix de Rachat, considérées comme un engagement de la Société;

(ii) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs appartenant à une Catégorie exprimés en une devise autre que l'Euro, seront évalués en tenant compte des taux du marché ou du taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

(iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour de Transaction à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour de Transaction.

### Prix d'offre

**Art. 24.** Chaque fois que la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action auquel ces Actions seront offertes et vendues sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Actions de chaque Catégorie d'Actions en divisant la valeur de tous les actifs attribuable à une telle Catégorie d'Actions moins les engagements attribuables à telle Catégorie d'Actions par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation au Jour de Transaction, tel qu'ajustable et décrit dans le PPM (le «Prix d'Offre»). La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie d'Actions peut différer du fait des différentes commissions prélevées sur chaque Catégorie d'Actions ou d'autres caractéristiques particulières tel que détaillé dans le PPM. La Société a le pouvoir de refuser tout ordre de souscription ou conversion à n'importe quel Jour de Transaction lorsque la valeur agrégée des ordres de toutes les Catégories d'Actions excède une valeur particulière, telle que déterminée par le Conseil d'Administration et divulguée dans le PPM de la Société et que la Société estime que le fait de donner effet à de tels ordres au Jour de Transaction en question affecterait défavorablement les intérêts des Actionnaires existants.

Les Actionnaires voulant acquérir de nouvelles Actions produiront à la Société (ou à son agent désigné selon le cas) un contrat de souscription par lequel il s'engage à investir mais à ne pas payer le montant jusqu'à ce qu'un avis de débit ne soit envoyé par la Société à un Jour de Transaction. Si les montants de souscription reçus, endéans un mois, excèdent

le montant que la Société peut investir directement, ou peu après, dans des actifs appropriés, un système de «file d'attente» sera mis en place. Tous les Actionnaires ayant souscrit le même mois précédent un Jour de Transaction se verront attribués des Actions en même temps proportionnellement au montant des souscriptions individuelles dans Société. Le Prix d'Offre des Actions ainsi déterminé, sera payable endéans dix (10) Jour Ouvrables après l'émission d'un avis de débit.

Si un Actionnaire ne paye pas une portion du Prix d'Offre d'une Action à la date requise à la suite d'un avis de débit, le Conseil d'Administration peut déclarer un qu'il y a un manquement et impose des pénalités qu'il jugera appropriées, tel que plus largement décrit dans le PPM, de temps à autre. Les Actionnaires voulant céder un bien immobilier en échange d'Actions pourront souscrire des Actions au Jour de Transaction dans lequel leur contrat de souscription auront été reçus et que les termes de leur contribution auront été accepté par le Conseil d'Administration, et ne seront pas sujet au système de «file d'attente».

### **Année sociale**

**Art. 25.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euros. Les comptes annuels, y compris le bilan, et le compte de pertes et profits, le rapport des administrateurs et l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle seront envoyés aux Actionnaires nominatifs et/ou publiés et mis à la disposition au moins quinze (15) jours avant chaque assemblée générale annuelle.

### **Distribution des bénéfices**

**Art. 26.** L'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration (s'il y en a) sous réserve de distributions intérimaires déclarées ou payées, des distributions applicables de temps à autre. Les distributions peuvent, pour chaque Catégorie, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de distribution qui pourra être maintenu pour cette Catégorie et qui, dans ce cas sera, pour la Catégorie en question, crédité lors de l'émission d'Actions à un tel compte d'égalisation de distributions et lors du rachat d'Actions le montant attribuable à cette Action sera débité d'un compte de revenus courus tenu pour cette Catégorie.

Des distributions intérimaires peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être déclarées sous condition du respect des conditions supplémentaires fixées par la loi, et payées pour les Actions d'une quelconque Catégorie par prélèvement sur les actifs nets d'une telle Catégorie.

Les distributions déclarés seront normalement payées en Euros, et pourront être payées aux lieux et moments à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les distributions dans la devise de paiement. Des distributions d'Actions peuvent être déclarées.

### **Répartition en cas de liquidation**

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires donnant effet à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Catégorie sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de chaque Catégorie concernée en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans cette Catégorie.

Moyennant l'accord des Actionnaires donné conformément aux conditions des articles 67-1 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé sous réserve d'un préavis d'un mois donné aux Actionnaires et d'une décision prise à la majorité des deux tiers des Actionnaires de la Société, à transférer tous les actifs et engagements de la Société à un OPC luxembourgeois en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la Société d'actions d'un tel OPC en proportion de leur participation dans la Société. A défaut, toute liquidation donnera droit à un Actionnaire, à une part proportionnelle des produits de la liquidation correspondant à sa Catégorie d'Actions. Les fonds disponibles pour être distribués aux Actionnaires durant la liquidation qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires seront déposés à la clôture de la liquidation à la Caisse des Consignations à Luxembourg, en conformité avec les lois luxembourgeoises, où les fonds seront tenus pendant trente (30) ans à la disposition des Actionnaires y ayant droit.

### **Modification des statuts**

**Art. 28.** Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée d'Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par les lois luxembourgeoises.

### **Général**

**Art. 29.** Toute question non réglée par ces Statuts sera régie conformément à la Loi du 10 août 1915 et à la Loi de 2007.

#### *Dispositions transitoires*

a.- Le premier exercice social commercera le jour de la constitution de la Société, et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2008

b.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

### *Souscription et paiement*

Le capital social initial est fixé trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31,000) Actions. Les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

1) Aviva Fund Services, préqualifiée, a souscrit quinze mille cinq cents (15.500) Actions de la Catégorie «X» sans pair comptable, émises à un prix d'un Euro (EUR 1,-), chacune entièrement libérée en espèces.

2) LaSalle Investment Management, préqualifiée, a souscrit quinze mille cinq cents (15.500) Actions de la Catégorie «Y» sans pair comptable, émises à un prix d'un Euro (EUR 1,-), chacune entièrement libérée en espèces.

En conséquence, la Société a à sa disposition un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

### *Assemblée Générale des actionnaires*

Les parties comparantes, représentant le capital entièrement souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil d'Administration pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2009:

- M. William Gilson, né le 17 avril 1968 à Bridgnorth (Royaume-Uni) avec résidence professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Thorsten Steffen, né le 20 juillet 1973 à Wiesbaden (Allemagne) avec résidence professionnelle au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

administrateurs de Catégorie «X»:

- M. Martin Pollard, né le 7 mai 1956 à Edgware (Royaume-Uni) avec résidence professionnelle au 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (Royaume-Uni); et

- Ms Stéphanie Duval, née le 10 juin 1971 à Arfas (France) avec résidence professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

administrateurs de Catégorie «Y»:

#### *Deuxième résolution*

A été nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Ernst & Young, S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature qu'ils soient qui devront être supportés par la Société des suites de son organisation s'élèvent à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais en français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidence, lesdites personnes comparaissantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: X. THOMASMULLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28700. — Reçu € 1.250,- (mille deux cent cinquante euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093425/206/1346.

(080107764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.



**TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.547.

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 02 mai 2008*

L'assemblée décide à l'unanimité de:

*1<sup>ère</sup> résolution*

Révoquer Madame Lydie LEVY, née le 07 décembre 1955 à Bienville (France), demeurant à F-75016 PARIS, 12, rue Jean Bologne et Monsieur Bedi Ajay Singh, né le 20 août 1959 en Inde, demeurant 7, Coverview Drive, Rancho Palos Verde California 90275, de leur poste de gérants de la société;

*2<sup>ème</sup> résolution*

Nommer Monsieur James BUDGE, née le 21 novembre 1966, demeurant 2830 De La Cruz blvd, Santa Clara, CA 95050, Monsieur Stephen YU, né le 03 septembre 1965, demeurant 2830 De La Cruz Blvd, Santa Clara CA 95050 et Monsieur Mark ALLOY, né le 27 février 1955, demeurant 2830 De la Cruz Blvd, Santa Clara CA 95050, au poste de gérants de la société.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour réquisition et publication  
ETUDE SCHMITT + LOCHARD  
4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg  
Avocats à la Cour, Un mandataire  
Signature

Référence de publication: 2008093467/1171/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Megargy Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.782.

*Extrait des résolutions écrites date du 23 avril 2008 concernant la personne morale de droit étranger*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Marta Kiri à la fonction de administrateur avec effet au 23 avril 2008.
- De nommer Damien Warde, né le 19 février 1950 à Galway, Irlande, demeurant a Marina Village 58, Malahide, Irlande à la fonction de administrateur avec effet au 23 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093463/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Towa Meccs Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.814.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2007*

- L'assemblée accepte la démission de M. Yoshimitsu HORIE des fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur de la société et nomme M. René FALTZ, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg, 6, rue Heine, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093471/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Ensien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 30.795.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 juin 2008*

- Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant au 219, rue Albert Unden à L-2652 Luxembourg et Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem sont nommés en tant qu'administrateurs en remplacement de la société Inter Portfolio S.A. et de Monsieur Toby Herkrath, dont le mandat n'est pas reconduit. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

- Le mandat de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur Alzette (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondorcange en tant qu'administrateur, ainsi que le mandat de la société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

*Pour ENSIEN S.A.*

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008093475/696/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**KLC Holdings IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.216.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

LE 2 JUILLET 2008.

KLC HOLDINGS IV S.A.

P. MESTDAGH / J. BAXTER

*Administrateur B et Président du Conseil d'Administration / Administrateur A*

Référence de publication: 2008093520/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**C.I.P., Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Steven MILLS, 4666, Faries Parkway, 62526, Decatur, IL, USA, en remplacement de Monsieur Douglas SCHMALZ, 4666, Faries Parkway, 62526, Decatur IL, USA. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Maître Carole PIWNICA, avocat, demeurant à avenue Georges Mandel, 30, 75016 Paris, aux fonctions d'administrateur;
- Maître Jean HOSS, avocat, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Larry PILLARD, avec adresse professionnelle au 25, Chemin des Cerisiers, 1009 Pully, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant à 32, rue Beringen, L - 7517 Mersch, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Robert RECKINGER, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MAZARS, reviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008093525/550/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Inteca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 66.591.

—  
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

M. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008093072/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Gopark SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 115.948.

Il résulte de l'acte de constitution de la société susmentionnée signé en date du 4 avril 2006 que M. Gianni Gianfranceschi, administrateur de sociétés, demeurant au 40, chemin des Vignes, L-5576 Remich, administrateur de la société, a également été nommé Administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008093528/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Starwood International Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.018.706,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 133.098.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008093534/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**INM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.882.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 3 juillet 2008*

- La démission de Mme Stéphanie Leclerc en tant que gérant a été acceptée avec effet au 30 juin 2008.
- M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 30 juin, et pour une durée indéterminée.
- Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Brian McMahon

M. Donald Buggy

M. Andreas Demmel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INM Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093078/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**KLC Holdings VII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.629.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

LE 2 JUILLET 2008.

KLC HOLDINGS VII S.A.

P. MESTDAGH / J. BAXTER

*Administrateur B et Président du Conseil d'Administration / Administrateur A*

Référence de publication: 2008093521/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07611. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**B.M.G.R. Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 115.845.

Il résulte de l'acte de constitution de la société susmentionnée signé en date du 4 avril 2006 que M. Gianni Gianfranceschi, administrateur de sociétés, demeurant au 40, chemin des Vignes, L-5576 Remich, administrateur de la société, a également été nommé Administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008093527/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10326. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Nordenholt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.221.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (RCS-L B.58628)

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in L-2551 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 11th, 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "Nordenholt S.à.r.l."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have, by the joint signature of any two of them or the sole manager, the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature or the sole manager.

The managers may vote in a circular resolution, by letter, fax or video conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the managers.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 16.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.



Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1.250,- EUR

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The following has been elected as manager:

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., with registered address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (RCS-L N ° B 58.628) represented by Mrs. P.J.S. DUNSELMAN, or Mr. J.M.J. BORGT. with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (RCS-L N ° B.58628)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Nordenholt S.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux ou celle du gérant unique, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Les gérants peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les gérants.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, La société anonyme Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Évaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est appelée aux fonctions de gérante:

La société anonyme Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (RCS-L N ° B 58.628) représentée par Mme P.J.S. DUNSELMAN, ou Mr. J.M.J. BORTG. avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat de la gérante est établie pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29184. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093423/206/231.

(080107533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.266,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.406.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Christophe FENDER, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008093548/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Pearl Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.200.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of July

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alla Ayvazyan, born on 12.05.1968, residing House No.2, Apt.4, Veskovskiy Lane, 103030 Moscow, Russia.

The founder is here represented by Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich L- 1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

**Name - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Pearl Holdings S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this

technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

#### Dividend - reserves

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the previous article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it is understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law of the Articles.



### **Winding-up - liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### *Applicable law*

The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

#### *Subscription - payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alla Ayvazyan, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company Pearl Holdings S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers for an undetermined duration

"Abacus (Gibraltar) Limited", a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

"Abacus Services (Gibraltar) Limited", a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of a manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alla Ayvazyan, née le 12.05.1968, résidant au House No.2, Apt.4, Veskovskiy Lane, 103030 Moscou, Russie.

Fondateur ici représenté par Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement 15, Côte d'Eich L- 1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - siège - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Pearl Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

#### Dividendes - réserve

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés peut à l'unanimité, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées.

### **Dissolution - liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### *Loi applicable*

Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alla Ayvazyan, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société Pearl Holdings S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

"Abacus (Gibraltar) Limited", une société de droit de Gibraltar ayant son siège social 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

"Abacus Services (Gibraltar) Limited", une société de droit de Gibraltar ayant son siège social 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27672. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093419/211/358.

(080107166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Roper Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 426.350,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.066.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008093535/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.537,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.263.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Christophe FENDER, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008093549/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/7/2008.

Pour la Société

EEE 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008093671/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08220. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Europa Kestrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/7/2008.

*Pour la Société*

*EUROPA KESTREL S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2008093669/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08214. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**EPI Oakwood GP 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.649.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 juin 2008*

L'Associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Richard James de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 5 juin 2008.

L'Associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Richard James, Madame Nicola Shaw Hordern, avec adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, GB-Londres SW1Y 6DN avec effet au 5 juin 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les personnes suivantes

- Bruno Bagnouls
- Anita Lyse
- Yves Barthels
- Nicola Shaw Hordern

Ainsi fait à Luxembourg, le 9 juillet 2008.

*Pour réquisition*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093677/6902/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08852. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24/7/2008.

Pour la Société

EEE 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008093670/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08216. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Altran Consulting & Information Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008093687/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08189. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**EPI Prime GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.986.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 juin 2008*

Les Associés de la société ont décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Richard James de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 5 juin 2008.

L'Associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Richard James, Madame Nicola Shaw Hordern, avec adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, GB-Londres SW1Y 6DN avec effet au 5 juin 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué par les personnes suivantes:

- Bruno Bagnouls
- Jean-Philippe Fiorucci
- Yves Barthels
- Nicola Shaw Hordern

Ainsi fait à Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093679/6902/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**KLC Holdings X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.122.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

LE 2 JUILLET 2008.

KLC HOLDINGS X S.A.

P. MESTDAGH / J. BAXTER

*Administrateur B et Président du Conseil d'Administration / Administrateur A*

Référence de publication: 2008093519/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**KLC Holdings IX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.133.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

LE 2 JUILLET 2008.

KLC HOLDINGS IX S.A.

P. MESTDAGH / J. BAXTER

*Administrateur B et Président du Conseil d'Administration / Administrateur A*

Référence de publication: 2008093518/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**KLC Holdings XI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.680.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

LE 2 JUILLET 2008.

KLC HOLDINGS XI S.A.

P. MESTDAGH / J. BAXTER

*Administrateur B et Président du Conseil d'Administration / Administrateur A*

Référence de publication: 2008093517/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Fennel Wood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 68.770.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 janvier 2008 au siège social à Luxembourg*

*Résolution 4bis*

Acceptation de la démission de la société MIDSHORE SA, RCS Luxembourg B 90609 de sa fonction de commissaire aux comptes, en date du 20 novembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008093512/7692/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09773. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**A Pro-Peau, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2B, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 61.744.

Die Gesellschafterin der à pro-peau s.à r.l., L-6793 Grevenmacher, Frau Tanja ALBERT-MUTSCH, D-54311 Trierweiler, mit einer Beteiligung von 100%, beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes (Anschriftenänderung) ab dem 24.06.2008 von 18, route de Trèves, L-6793 Grevenmacher nach 2B, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Grevenmacher, den 11. Juni 2008.

Unterschriften

Gesellschafter

Référence de publication: 2008093061/2951/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Channel Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 109.819.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 28 septembre 2007*

Mademoiselle Audrey COPPEDE, né le 4 mai 1980, à Thionville (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Christophe CAHUZAC, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Channel Springs S.à r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093065/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Commercial and Residential Building S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 60.235.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

M. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Administrateur-Délégué  
Par Doeke van der Molen  
Représentant Permanent

Référence de publication: 2008093071/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**A H Luxco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.344.312,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.229.

—  
EXTRAIT

En date du 20 mai 2008, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Transfert du siège de la Société du 5, place du Théâtre, L-2163 au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la Société  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008093060/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Tanagra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.964.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2008*

Suite à la démission de M. Marc Hilger de son poste d'administrateur, l'assemblée générale décide de nommer M. Ralph Bourgnon comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

M. Romain BONTEMPS, réviseur d'entreprise, résident professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

M. Ronald WEBER, réviseur d'entreprise, résidant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

M. Ralph BOURGNON, expert-comptable, résident professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PKF Weber & Bontemps, Société à responsabilité limitée  
Experts comptables, Réviseurs d'entreprises  
Signatures

Référence de publication: 2008093079/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---